L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 14 JUIN 1836.

POUR PRESIDENT.

M. VAN BUREN.

POUR VICE-PRESIDENT:

RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature doit être satisfait, je devrai, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux voeux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prends la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

Conseil Général de la Nlle.-Orléans.

Le Maire a soumis au Conseil-général dans sa séance d'hier soir l'opinion écrite de M. Mazureau, relativement au produit de la vente des terres situées dans le carré de la ville; M. Mazureau termine en disant que la Première Municipalité, peut et doit même, se refuser entièrement à l'exécution de la section première de l'acte supplémentaire du 11 mars 1836.

☞ (Nous publierons demain ce document dans toute son étendue.)

M. Canon fait la motion que l'opinion de M. Mazureau soit renvoyée à un comité spécial composé de cinq membres.—Le Recorder nomme ce comité Messrs. Canon, De Armas, Pichot, Peters et Kilshaw.

M. Bertus demande à ce que le comité qui avait été nommé pour faire un rapport sur les charrettes, soit déchargé, attendu qu'il n'a pu parvenir à convoquer un comité.—Adopté.

Après lecture et adoption du rapport concernant les devoirs de l'imprimeur général, on procède à l'élection.—Sur 27 votes, M. J. Bayon en a obtenu 14; M. J. De St. Romes, 9; Crébassol, 1; et 3 votes en blanc; en conséquence, M. J. Bayon a été déclaré élu imprimeur du Conseil général.

M. Mercier a présenté une résolution autorisant les commissaires de la caisse d'amortissement à payer aux héritiers de feu Moreau Lislet, les honoraires qui sont dûs à la succession, pour les services qu'il a rendus à l'ancienne Corporation, dans l'affaire de—Les Etats-Unis contre la Corporation.—Après quelques débats dans lesquels ont participés Messrs. Mercier, Pichot, High et Marigny, cette résolution a été rejetée.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à Lundi prochain à 5 heures de l'après-midi.

Nouvelles du Texas de 5 jours de date.

La goëlette armée du Texas, Independance, commodore Hawkins, est arrivée hier. Ce bâtiment a fait un salut. Mrs. P. W. Grayson et J. Collinsworth commissaires nommés par le gouvernement du Texas pour entamer avec les Etats Unis une négociation relative à l'indépendance du Texas, sont venus passagers. Nous apprenons que ces messieurs doivent bientôt se rendre à Washington.

D'après toutes les informations que nous avons recueillies il paraît certain que les Mexicains ont évacué le Texas avec une telle précipitation qu'ils ont abandonné armes et bagages. Santa Anna était toujours à Velasco sous bonne garde. La nouvelle que l'on nous a donnée qu'il avait été mis en liberté sous parole, serait donc dénuée de fondement ainsi que tous les bruits qui depuis deux jours ont couru en ville d'un échec essuyé par le général Texien Rusk.

Un armistice a été conclu entre le gouvernement Texien et le général Filasola. Toutes les hostilités devront cesser jusqu'à l'arrivée des dépêches du congrès Mexicain concernant les propositions faites aux Texiens par Santa Anna, au moment de sa capture. En attendant les Mexicains ont évacué le Texas.

EXPLOSION D'UN BATEAU A VAPEUR.

Le bateau Rob Roy, parti d'ici mardi dernier 7 juin, eut une de ses bouilloires crevées dans la nuit du 9 à quelque distance de Columbia. Par suite de cet accident 4 hommes ont été tués, 4 noyés et 20 brûlés ou échaudés, dont 14 très dangereusement.

Par les derniers arrivages de Louisville nous apprenons que toutes les rivières dans les hauts avaient crûes d'une manière extraordinaire. On assure qu'à l'embouchure de l'Ohio les eaux sont plus élevées qu'elles ne l'ont été depuis 1828. Toute l'étendue de la rue Front, à Louisville, est entièrement submergée; l'eau a pénétré dans tous les appartemens de plein pieds et les habitans ont été obligés de se réfugier dans les étages supérieurs.

Les généraux Scott et Jessup sont tous les deux arrivés à Montgomery, Alabama, et ont résolu de se mettre à la tête des forces contre les Creeks: le premier commandera les volontaires de la Georgie et l'autre ceux de l'Alabama. Ils pourront agir avec vigueur, comme ils peuvent disposer des allocations faites par le Congrès, et qu'ils ont à leurs ordres les troupes régulières de l'armée américaine.

Le Gouverneur Clay, de l'Alabama, a pris aussi la résolution de se rendre à Tuskeegee, pour y trouver les Indiens, ayant pris toutes les mesures nécessaires et fait de grands approvisionnemens pour les volontaires de l'Alabama qui sont presque tous sous les ordres du général Patterson.

On assure d'après de bonnes autorités, que Oseola ou Powell, le chef Séminole, a été tué en Floride dans un combat singulier avec un jeune chef nommé Hopathchi. Si le fait est vrai, cela pourra hâter la fin des hostilités, car Powell était l'âme et le nerf de la guerre.

Les malles égarées ont été retrouvées et envoyées à leur destination; mais les lettres renfermant de l'argent sont perdues.

Décision importante au sujet des trois jours de grace.

Plusieurs banques dans cet Etat, comme dans d'autres, dit le "New-York Advertiser," ont depuis un tems immémorial l'habitude de charger sur les billets présentés à l'escompte un intérêt de quatre jours de plus que ne porte le corps du billet. Cela se pratique en accordant trois jours de grâce, et en comptant le jour où le billet a été tiré et le jour de l'échéance. Dans l'affaire de Mc Nelly, agent de la Banque d'Etat de Trenton, contre les héritiers Drake, cette question a été débattue par l'avocat des défendeurs, et la Cour Suprême a décidé que c'était une véritable usure qui viciait toutes les transactions ainsi faites: En d'autres termes que c'était usure de calculer le jour de la date et celui de l'échéance, en escomptant un billet.

Une autre observation faite par l'avocat des défendeurs dans cette même affaire, a rapport à l'habitude que l'on a de prélever sur les billets à 90 jours le même escompte que si ces billets étaient à trois mois, ou à un quart entier de l'année. Quoique la Cour n'ait pas positivement donné son opinion, cependant deux des juges en ont dit assez pour engager le public à ne plus souffrir cette imposition.

Une des plus grandes anomalies que nous ayons observées dans nos relations commerciales avec les pays étrangers c'est de voir dans les papiers du Nord qu'on vient d'expédier dernièrement de France aux Etats-Unis 600 boucauts de sucre brut des Antilles. De nombreuses cargaisons de bled et autres grains sont fréquemment expédiées d'Angleterre au Canada et aux Etats-Unis. Les moulins de Brandywine, Del. viennent de recevoir 10,000 boisseaux de bled de Dantzick d'une qualité supérieure. C'est la première fois sans doute que l'on voit moudre de grain d'Europe en Amérique.

On montre dans ce moment à New York, comme une grande curiosité, un de ces chiens philantropes qui vont dans les neiges du St-Bernard chercher et secourir les voyageurs égarés.—Cet animal tout jeune encore pèse 150 livres. Il a la couleur et l'air d'un lion. Il est d'une sagacité rare. Le propriétaire l'offre en vente pour *cent cinquante piastres.*

Monsieur le rédacteur de l'Abeille.

Etranger, opprimé par des Américains à bord d'un navire américain, alors que j'apportais à la grande nation américaine mon tribut de force, de jeunesse et de courage, il est de mon devoir de dénoncer à votre public la conduite indigne d'elle de trois de nos concitoyens. Obligez moi donc d'accueillir dans vos colonnes le récit qui suit, et d'y joindre la lettre à laquelle ma plainte a donné lieu de la part de M. le consul suisse, premier fonctionnaire de cette cité dont j'ai dû invoquer l'appui.

Votre très-humble serviteur,
A. F. A. FREDERICH HUNDESHAGEN.
Nouvelle-Orléans 13 juin 1836.

Nlle. Orléans, le 13 juin 1836.
Le consul de la Confédération Suisse à la N. Orléans à Monsieur A. F. A. F. Hundeshagen.

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de m'exposer que vous êtes porteur d'un passeport suisse—que vous avez été maltraité avec voies de fait et blessures par le capitaine et les officiers du navire américain Olympia dans votre traversée du Hâvre ici.

J'ai pris connaissance de votre plainte appuyée par quatorze témoins; j'ai fait appeler d'autres témoins, même parmi ceux que je supposais pouvoir vous être défavorables, j'ai tâché de fixer mon opinion sur cette affaire et de découvrir quelques propos ou actes de votre part qui pût vous donner quelque tort. Je me fais un devoir de vous dire que votre plainte me paraît parfaitement véridique et même empreinte de modération. Tous les témoignages s'accordent à faire l'éloge de votre conduite et de votre caractère pendant toute la traversée, avant et après l'événement.

Vous avez dans cette affaire, Monsieur, deux moyens d'obtenir justice:

Devant les tribunaux en donnant cours à votre plainte—devant l'opinion par les journaux.

Peut-être jugerez-vous suffisante cette dernière satisfaction dans un pays où la presse est libre, où elle pénètre partout, où les notions du juste et de l'injuste sont d'inspiration naturelle et où l'honneur national comme la dignité du caractère américain s'offensent également de l'abus de violences, de guet-à-pens, d'abus de force et de brutalités.

Quelle que soit votre détermination, en continuant à marcher comme vous l'avez fait jusqu'ici dans les voies légales, vous pouvez compter de la part du consulat suisse sur l'assistance à laquelle votre passe-port vous donne droit.

Agréez &c.
Pour le Consul Suisse et en son absence.
CHATELANAT, Chancelier.

Le soussigné, Alexandre François Adolphe Frédéric Hundeshagen, natif d'Allemagne, porteur d'un passeport suisse, passager sur le navire Olympia, du port du Havre, à celui de la Nouvelle-Orléans, porte plainte contre les officiers du dit navire, MM. Gray, capitaine, Piggot, second, et Williams, lieutenant, pour l'avoir le 30 mai 1836, sans motif plausible, maltraité, battu, jeté à terre, lui avoir fait plusieurs blessures à la tête en sorte que le sang a coulé abondamment, avoir déchiré ses habits &c.

Faits.—Le 28 mars je payai au Hâvre mon passage et celui de deux de mes compagnons de voyage à bord de l'Olympia, à raison de 80 fr. par personne dans l'entrepont. En même temps le Lyons prenait à raison de 55 fr.; mais il nous fut dit, que cette différence serait amplement compensée par la bonté des emménagemens, et les soins dont nous serions l'objet.

Le reçu porte comme d'ordinaire l'obligation de la part du capitaine de fournir aux passagers feu, eau, et cabanes non garnies.

Nous quittâmes le Hâvre, 11 avril passé, en apparence pourvus de tout; mais bientôt on s'apperçut que le bois pour la cuisine avait été oublié. Dans les premiers jours nous n'eûmes point à nous plaindre du manque de combustible, mais plus nous allions, plus les portions devenaient petites. Le capitaine accusait de ce manque de précaution M. Piggot, à qui il prétendait avoir à plusieurs reprises demandé au Hâvre, s'il avait suffisamment de bois à bord, sur quoi réponse aurait été faite: "Oui, assez, pour aller aux Indes orientales." Le capitaine adressa à ce sujet à son second des reproches plusieurs jours consécutifs, s'excusant auprès de moi, et qualifiant M. Piggot de *mauvais officier*. La situation fut pour moi une raison de recommender l'emploi très économe du bois, tant à mes compatriotes, qu'aux autres passagers, de pousser l'attention jusqu'à voir qu'il se trouvât toujours au feu autant de pots que la place pouvait en contenir, et que pas le plus petit copeau ne se trouvât perdu. En même tems nous pouvions voir dans la cuisine du capitaine pour ses douze personnes, parmi lesquelles un seul passager de chambre, dix fois plus de bois, bien arrangé et employé que pour nous trente passagers de l'entrepont, auxquels était alloué pour cuisine une vieille tonne. Nous étions obligés de voir d'un oeil tranquille le cuisinier brûler le meilleur bois, tandis qu'il fallait nous contenter de vieux cercles et de morceaux de barriques, qui avaient encore le matin contenu la viande salée. Je dois ajouter qu'une partie des passagers ne se souciait pas d'observer l'économie sur le combustible, et que par mon zèle et mes avis à ce sujet je m'attirai des réponses assez dures. Ce manque d'intelligence, sur une mesure d'utilité générale m'avait porté à faire la proposition qu'il fut distribué chaque matin du bois aux passagers, comme on faisait de l'eau, mais cette demande ne put avoir de suite, car la quantité devint si exiguë que chaque passager aurait pu à peine recevoir un morceau. Nous supportâmes pourtant long-temps cette privation en silence, mes cinq compagnons et moi, usant le moins possible de vivres cuits, jusqu'à complette consommation de ce qu'on pouvait manger crû, et même alors nous résignant à cuire 2 fois par jour.

Les choses en étaient à ce point lorsque le 30 mai, vers les 5 heures du soir rien ne nous étant resté de notre allocation de bois du matin, et la portion ayant été si minime, que mes cinq compagnons et moi, nous n'avions rien mangé depuis déjeuné je fus trouver M. Piggot (sachant un peu l'anglais) pour lui demander du bois pour notre cuisine. Il me répondit que le matin nous en avions eu un peu, parlant ensuite du cuisinier de telle sorte, que je crus comprendre que le cuisinier me donnerait du bois, et en effet sa cuisine était pleine de belles pièces. Préalablement je dois observer, que le matin en prenant ma portion d'eau je n'avais point demandé du bois, et que la portion du combustible allouée au trente passagers aurait à peine suffi pour dix. Je me rendis donc auprès du cuisinier, et pris un morceau de bois; mais celui-ci ne voulût point y consentir quoique je lui disse que j'avais la permission du second. Pendant que nous étions aux prises, et que je lui disais qu'il était injuste de sa part de brûler dans sa cuisine tout le bon bois, en nous laissant dans la souffrance et le besoin, survint M. Piggot lui-même. Il me parla en termes grossiers et nous en vînmes à une violente contestation. Bref, le second me dit que je n'avais qu'à essayer de le frapper, je lui répondis en lui faisant la même provocation, puis pour éviter de plus grands désagrémens, je lui dis que je voulais parler au capitaine lui-même, et je courus à la cuisine, où avait eu lieu cette altercation à la porte de la chambre. Le second tâcha de me retenir, et voulut me saisir, mais je lui échappai, et je courus à l'endroit susmentionné, où j'appellai le capitaine. En même temps le second sortit de la chambre des apparaux à la poupe, portant une pompe de bois, dont le manche était dehors. Ce fut lui qui me donna le premier coup, à moi sans défense, sans que je l'eusse auparavant assailli. Je lui arrachai la pompe de la main, et la jettai par dessus bord à un de mes amis qui était accouru pour empêcher la querelle, et avait reçu en même tems du second un coup avec le manche qu'il avait en main. Dans ce moment parut le capitaine sur le pont, et vit la manière dont le second me battait; puis arriva aussi le lieutenant des vendeurs du mât d'artimon. Le capitaine demanda si nous voulions aussi régner du navire. Je répondis que non, mais que son second m'avait maltraité et battu. Au lieu de m'entendre, le capitaine cria à ses deux officiers de s'emparer de moi, et de me rejetter en arrière, aussi bien que les passagers, que la curiosité avait attiré, ou bien qui voulaient empêcher les mauvais traitemens dont j'étais l'objet.

Les officiers enlevèrent des côtés du navire les grosses chevilles de bois où sont amarrés les cordages, se mirent à me battre et nous repoussèrent, de même que ceux qui, comme nous, se défendaient de leurs mains, sur l'avant du navire. Ce ne fut pas tout, car lorsque ces messieurs virent que nous ne pensions pas à les attaquer, mais que nous nous tenions là simplement à nous plaindre d'une pareille conduite, le capitaine donna, par un furieux coup de pied contre moi au bas ventre, le signal d'un nouvel assaut. Les deux officiers tombèrent des plus belle sur nous et nous frappèrent, mais moi notamment, au point que le sang coula à grands flots de ma tête et de ma nuque. Là dessus ils me jetèrent à terre et me traînèrent de nouveau sur l'arrière, du milieu des passagers, qui s'interposaient. Ce fut pendant cette dernière attaque, que deux autres passagers furent blessés, lorsque touchés des mauvais traitemens que j'éprouvais et du sang que je perdais, ils voulurent officieusement se mêler de l'affaire; certes les barbares devaient bien penser alors avoir été assez loin, surtout aucun des passagers ne les ayant ni offensé ni battu, sauf moi, poussé au plus grand désespoir, et encore certifiera-t-on que je n'ai fait de mouvemens que ceux qui dans un guet-à-pens peuvent être inspirés par l'instinct de conservation. Là, dans mon état déplorable, le capitaine me menaça de me faire jeter à fond de cale; je le menaçai à mon tour de la justice en disant que ce n'était pas moi qui m'étais mal conduit, mais que c'était lui et ses gens qui avaient abusé de leur position. Ici se termine la lutte; le capitaine demanda ensuite nos armes, tels que pistolets et fusils, se trouvant dans nos coffres, qui lui furent livrées, tant de ma part, que de celle de mes compagnons, sans la moindre observation.

Signent avec moi ci-dessous, les trois passagers blessés en s'interposant dans la mêlée, et enfin les autres passagers, témoins des faits et prêts à affirmer sous serment, s'il le faut, la vérité de tout ce que j'avance.

Charles Humbert,	Joseph Geldreich,
Joseph Schalgen,	Joseph Muntz,
Max Schmidt,	Jacques Hertel,
Louis Wagner,	G H Glad,
Louis Nievergelder,	N. Martin.
Conrad Steigelmann,	A. T. Frient,
Jacques Steigelmann,	C Grub.
Xavier Kaiser,	Fidel Seeholzer
Christian Kalt.	A. F. A. F. Hundeshagen.

A bord de l'Olympia 31 mai 1836.

[Extrait du Journal des Débats, du 16 avril]

Quoique l'Espagne ait déconcerté jusqu'à présent des calculs qui se seraient vérifiés à l'égard de tout autre pays, on serait cependant bien tenté de croire que les affaires y touchent à une crise, dont la discussion de l'Adresse dans les deux Chambres précipiterait l'explosion. Le résultat de cette discussion n'est pas encore connu, on prévoit même qu'en définitive le projet d'Adresse pourra bien être adopté; mais le ministère de M. Mendizabal n'en sera pas plus solide, et il ne faudra pas moins de toute nécessité entrer au plutôt dans une voie différente, pour guérir les plaies que M. Isturiz a si impitoyablement signalées.

Nous avons fait remarquer, en parlant pour la première fois du projet d'Adresse et de son caractère général, que cette nouvelle Chambre des Procuradores dont on craignait l'exaltation révolutionnaire, semblait au contraire fort disposée à revenir vers l'ordre, et paraissait comprendre que c'est là la première condition d'existence de toute société régulière. La discussion que nous avons sous les yeux est fort importante sous ce point de vue, et la tendance que nous avons signalée s'y manifeste avec le plus grand éclat. Les rôles sont même complètement changés; c'est l'Opposition qui se charge de rappeler au ministère que le premier de ses devoirs était de faire respecter la loi, de faire sentir l'action du pouvoir, de ne pas laisser tous ses liens se relâcher les volontés individuelles et les passions des capitaines-généraux se substituer aux inspirations et aux vues plus généreuses du gouvernement. Pendant qu'on nous représentait ici l'échec de M. Isturiz, dans l'affaire de la présidence, comme un triomphe de principe de stabilité, voilà que M. Isturiz, au contraire, avec l'autorité de son nom, de son influence, de sa parole, de la grande et libérale population qui l'a envoyé aux Cortès, s'érige en dénonciateur de ce gouvernement qui a cru tout sauver par un programme, calmer les passions par un appel à la concorde, remplir le trésor par de vains décrets, ranimer la confiance publique en la demandant. Non, je n'ai pas voulu être ministre avec M. Mendizabal, a dit M. Isturiz, parceque je ne me sentais pas la force de cacher plus longtemps à l'Espagne et à l'Europe une situation déplorable, parceque je ne voulais pas être complice de ce système de palliatifs, d'illusions et de mensonges, qui aggrave les maux de la patrie. Pour un ancien ami de M. Mendizabal, la leçon est bien dure.

La Chambre des Procères a énergiquement flétri dans son Adresse l'exécution de la mère de Cabrera, sous le prétexte de représailles sans fin qui font de cette guerre civile une guerre de cannibales. La Chambre élective ne paraît pas disposée à plus d'indulgence et nous en félicitons l'Espagne. Le ministère, s'il comprend et sait diriger cette heureuse réaction, n'aura lui-même qu'à s'en féliciter. Nous croyons que l'Espagne est lasse de l'anarchie qui la dévore, qu'elle demande protection au pouvoir contre les excès qui déshonorent la cause de la liberté, qu'elle est prête à faire tous les sacrifices pour sortir de ce chaos. Que le pouvoir se montre ce qu'il doit être, ferme, mais généreux; fort, et non barbare; qu'il ne la laisse pas morceler l'autorité dans les provinces, qu'il ne la laisse pas s'éparpiller entre mille mains diverses, inhabiles ou frénétiques; en un mot, qu'il agisse et qu'il vive; qu'on le voie, qu'on le sente, que les honnêtes gens le sachent là, derrière eux, toujours prêt à les soutenir. Avec cela on ralliera autour d'un glorieux drapeau tout ce qu'il y a encore de forces dans une nation, et si l'on devait succomber dans une pareille entreprise, on sortirait du moins avec honneur qu'on tomberait.

Nous croyons devoir donner dans toute son étendue la discussion de l'Adresse dans la séance du 5 avril de la Chambre des Procuradores; elle a été ouverte par les interpellations suivantes de M. Pedro sur l'état incomplet du ministère et les négociations inutilement entamées pour y mettre un terme:

"M. Pedro: Avant que la Chambre commence la discussion de l'Adresse, j'adresserai au ministère une interpellation qui me paraît indispensable. Comme je vois sur le banc ministériel, des ministres, mais non pas un ministère complet, je prie M. Mendizabal de me dire pourquoi il n'y est pas complet depuis son avènement au pouvoir. Ou M. Mendizabal a eu la possibilité de compléter le ministère, ou il ne l'a pas eue. Dans le premier cas, la faute commise par lui est des plus graves dans un système constitutionnel; dans le second cas, il serait facile d'apprécier la marche que doit suivre un ministre qui est incapable de compléter son ministère. Il est temps que cette crise ministérielle cesse, je dirai plus, Madrid et l'Espagne entière savent qu'il y a eu des conférences entre un député de la Chambre actuelle et M. Mendizabal. Ce député, pour avoir refusé d'entrer dans le ministère, est devenu l'objet de beaucoup de calomnies. L'opinion publique ne peut rester en suspens; il importe que M. Mendizabal expose dès-à-présent les motifs qui l'ont déterminé à ne point compléter le ministère. Il faut aussi que la Chambre sache pourquoi un député si remarquable par sa capacité et son patriotisme a refusé d'entrer dans le ministère. Je prie M. Mendizabal de vouloir bien répondre.

"M. Mendizabal. Tout le monde sait dans quelle situation se trouvait la nation lorsque je fus appelé au ministère au mois de septembre. Je pensais alors que je pouvais me borner à présenter mon programme et le système de gouvernement que je croyais applicable à l'Espagne dans un moment où il n'y avait ni union, ni administration, ni trésor, ni armée, rien en un mot. Ayant été absent de ma patrie pendant douze années, je crus devoir faire un appel à la nation pour voir si elle m'accueillerait bien avant de former le ministère annoncé dans mon programme du 14 septembre. Après avoir composé ce ministère des quatre personnes qui le forment aujourd'hui, je voulus le compléter, mais je rencontrai de graves difficultés, car s'il est possible de trouver des hommes partageant les mêmes vues et les mêmes opinions, il n'est point facile d'en rencontrer qui s'entendent et qui s'inspirent une confiance réciproque pour diriger le vaisseau de l'Etat à une époque si critique.

"Comment trouver d'ailleurs des hommes disposés à partager le poids de la responsabilité dont nous nous étions chargés. Les Cortès réunies au mois de septembre approuvèrent notre conduite; nous rencontrâmes une sympathie presque générale. Quelques amis semblaient décidés à nous donner leur coopération; mais le discours du trône renfermait une condition, c'est-à-dire un vote de confiance qui ne devait pas être un moyen de les compromettre. Malheureusement la loi électorale, à l'égard de laquelle mes amis et compagnons d'infortune sont divisés d'opinions, occasionna un nouvel embarras et compliqua les difficultés de la situation.

"Le gouvernement se vit dans la nécessité de dissoudre les Chambres. Depuis ce jour il a appelé à lui ses amis, et il a conçu de vives espérances. Quarante-cinq jours ont été consacrés à des négociations, et nous pensions que les obstacles s'aplaniraient; mes amis connaissent la franchise le patriotisme, la loyauté la générosité et le désintéressement avec lesquels j'ai agi; ils répondront à la Chambre.

"Le 10 mars, l'ouverture des Cortès devait avoir lieu dans quelques jours. Les journaux avaient examiné la question de savoir si le ministère aurait ou non la majorité dans la Chambre des Députés. Fallait-il que le ministère profitât du peu de temps qui lui restait encore pour s'adresser à d'autres personnes et les inviter à partager avec lui le fardeau de la responsabilité? Le ministère a préféré attendre que les Cortès eussent approuvé ses actes: s'il obtient cette approbation, il s'efforcera de compléter le cabinet, sinon il se retirera avec la satisfaction d'avoir pendant le tems si court de son administration, rempli le voeu public et obtenu l'assentiment de beaucoup d'amis.

"M. Garcia Carasco donne lecture du discours de S. M. la Reine.

"M. Onis lit le projet d'adresse et la discussion s'engage aussitôt.

"M. Isturiz.—En me levant pour attaquer le projet de la commission, je n'ai point l'intention d'arborer un étendard d'hostilité contre le ministère, et je suis loin de vouloir multiplier les obstacles qu'il a rencontrés et qui ont éloigné les jours de paix et de prospérité annoncés dans le fameux programme du 14 septembre. C'est par devoir que j'attaquerai le projet de la commission avec toute la franchise de mon caractère, je serai obligé de faire des allusions personnelles; car mon nom ayant figuré dans la précédente discussion, il y aurait affectation et hypocrisie de ma part si je m'abstenais de toute allusion. Je serai aussi explicite qu'il sera possible de l'être dans des matières de cette nature. Je réclame l'indulgence de mes collègues et surtout celle de M. Mendizabal. Un député a demandé pourquoi le ministère n'était pas encore complet. M. Mendizabal a donné à la Chambre les explications qu'il a jugées convenables, et s'il avait donné plus de développemens à son discours, je ne serais pas obligé de fixer en ce moment l'attention de la Chambre sur moi. Une amitié qui dure depuis vingt ans et que l'émigration a fortifiée, avait établi entre M Mendizabal et moi une intelligence parfaite. Il a, depuis son avènement au pouvoir, sans cesse compté sur moi, et c'est à ses efforts que j'ai dû la présidence de la Chambre des Députés.

"Après les événemens de Barcelonne, M. Mendizabal me proposa d'entrer dans le cabinet. Je répondis que je ne quitterais point la présidence de la Chambre pour occuper un poste différent. Après la dissolution des Cortès, il me fit de nouvelles propositions; avant de me décider, je voulus consulter mes amis. Plusieurs étaient absens; d'autres, qui sont présens, assistèrent à une réunion dans laquelle je leur exposai ma situation et leur demandai conseil. Sur leur avis, j'annonçai à M. Mendizabal, dans une lettre que je lui adressai, qu'il m'était impossible d'accepter ses propositions. Depuis cette dernière communication, il n'y en a pas eu d'autre entre nous. M. Mendizabal le sait très bien.

"Je pensais qu'aucun ressentiment, aucune inimitié ne pourrait troubler l'union intime qui avait régné jusqu'alors entre nous. La cause de cette rupture, je ne puis la deviner; et il ne serait pas convenable d'en entretenir la Chambre.

"Des motifs graves m'avaient déterminé à ne point accepter la proposition de M. Mendizabal, et il pourra se rappeler que ce fut surtout le vote de confiance et les résultats de ce vote qui m'arrêtèrent. Je combattis toujours cette mesure; et lorsque M. Mendizabal me consulta sur le système qu'il se proposait de suivre, je lui déclarai qu'il allait prendre sur lui une grave responsabilité, et, en effet, les résultats du vote de confiance sont très peu connus. Je ne prétends pas assurément que ces résultats méritent la censure de la Chambre, mais il est facile de prévoir ce qui arrivera lorsque la Chambre les examinera. Je me bornerai à dire que les moyens adoptés à l'étranger sont en contradiction manifeste avec le vote de confiance qui défend au gouvernement de se procurer de pareilles ressources à l'aide de nouveaux emprunts; et suivant mon opinion, tout ce que le gouvernement se proposait de faire était en opposition manifeste avec ce qu'on lui concédait; car il arrivait à grever la nation de charges plus ruineuses que les emprunts mêmes.

"Il était évident aussi qu'il ne parviendrait pas à se procurer l'argent nécessaire pour le paiement des dividendes sans faire un contrat explicite et positif dont les résultats équivaudraient à un emprunt. Il savait cependant qu'une infraction au vote de confiance entraînerait de graves inconvéniens dans le pays.

"Tout en admettant qu'en pareille matière un député qui manque de données officielles puisse se tromper, je ne crois pas m'aventurer beaucoup en disant que les ressources ordinaires et extraordinaires étaient épuisées, que les dépôts des caisses publiques étaient employés; que l'on avait vendu le produit du vif-argent, et même les cloches qui sont encore suspendues aux tours des couvens. Telle était la raison principale qui m'empêchait d'entrer dans le cabinet.

"On m'a dit que la responsabilité des actes antérieurs à mon entrée au ministère ne pourrait peser sur moi. Ma conviction, comme député, et comme homme d'honneur, est diamétralement opposée à de pareilles idées. Je crois que si l'on s'associe à une entreprise quelconque, il faut en défendre les actes; et il est certain que si j'étais entré au ministère j'en défendrais en ce moment les actes que j'attaque. Je crois que tous les ministres sont solidairement responsables de leurs actes; et si par un accident quelconque, M. Mendizabal, ce dont Dieu nous préserve! venait à mourir, M. le ministre de la justice lui-même serait obligé de répondre de tout ce qui aurait été fait en vertu du vote de confiance.

"Parmi les applications que le gouvernement a faites du vote de confiance, il en est une que je ne blâme pas, mais que je n'approuverai pas non plus; je veux parler des mesures adoptées par le gouvernement relativement à la dette nationale et pour améliorer le sort des créanciers de l'Etat. Et comme ces mesures on été critiquées amèrement dans cette capitale et dans les provinces, il est nécessaire que j'émette mon opinion à leur égard. Je crois que le gouvernement a subi l'empire des circonstances, parce qu'il a fait de magnifiques promesses qu'il lui a été impossible de remplir: Son décret est mauvais; car ne pouvant satisfaire les exigences des parties intéressées et des créanciers, il a été obligé d'ajouter un *post scriptum* à son decret ainsi que le prouvent les paroles mêmes de M. Mendizabal. Elles démontrent qu'il a été obligé d'excéder ses pouvoirs malgré lui. Il a mis en lutte les intérêts des diverses Bourses, et si je ne me trompe, l'attention de la Chambre sera bientôt appelée sur cet objet.

"Je désire que mon opinion soit bien comprise, car on a prétendu dans les Bourses de Madrid et de Cadix, que j'étais un partisan de la banqueroute, comme s'il n'était pas absurde de supposer que les nations peuvent aujourd'hui faire banqueroute. Dans l'état où se trouvent les intérêts de toutes les nations, il est impossible que l'une d'elles fasse banqueroute sans qu'il n'y ait une perturbation chez toutes les autres et une pareille pensée serait absurde.

"Je crois m'être expliqué suffisamment pour être entendu. A ces raisons très graves, se joignaient des considérations politiques pour me détourner d'entrer dans le cabinet. Je vois avec peine que le ministère ne possède pas les qualités nécessaires à tout gouvernement; pour pouvoir bien gouverner, il faut être juste et fort, et sans la force il ne saurait y avoir de félicité. Nous avons vu des désordres se reproduire et se propager d'une province à l'autre, et ces actes scandaleux ont joui de l'impunité. La commission se borne à dire à cet égard qu'elle déplore de pareils malheurs; elle passe sous silence tout ce que des faits de cette nature ont de pénible et d'amer. Je ne parlerai pas à la Chambre des troubles dont Barcelonne et Sarragosse ont été le théâtre, mais je ne puis passer sous silence, un acte qui fait frémir, non seulement les Espagnols, mais toutes les nations étrangères. Je veux parler des atroces représailles dont la mère de Cabrera a été l'objet. Pourquoi la commission n'a-t-elle pas prononcé à cet égard un seul signe de réprobation et d'indignation? Qui ne voit en ce moment que le sang de la mère de Cabrera et de tant d'autres victimes, tombe goutte à goutte sur la tête des ministres? La commission garde un profond silence; elle ne veut pas dire que le ministère a abdiqué le pouvoir par la marche qu'il suit; car non seulement il reste passif devant les désordres des provinces, mais il laisse agir impunément les hommes qu'il a chargés d'y exercer le pouvoir. J'approuve les éloges que la commission donne à notre brave armée, mais je voudrais que le gouvernement nous déclarât que nos troupes sont bien traitées, que les généraux ne manquent de rien et qu'il n'y a point de plaintes. Je n'accuse personne; je demande seulement des explications.

"Le projet d'Adresse passe rapidement sur le traité de quadruple alliance, comme le gouvernement n'a pas tous les pouvoirs nécessaires pour négocier, je pense que le gouvernement ne doit pas se placer sentimentalement sur un terrain aussi difficile et aussi dangereux que celui de la demande d'une coopération étrangère.

"J'ai atteint le but que je me proposais; le vote de confiance a été le principe la cause qui m'a empêché d'entrer au ministère. Je ne puis sur ce point partager l'avis de la commission. Si la commission voulait préjuger le résultat du vote de la confiance, ce serait à la Chambre une sorte de compromis qui l'empêcherait de revenir sur la résolution implicitement adoptée. C'est pourquoi je présenterai un amendement pour demander que les Cortès soient autorisées à procéder à l'examen du budget pour savoir si le but du vote de confiance a été atteint."

"M. Mendizabal répond que ni les cloches ni le produit des mines de vif-argent ne sont vendus, mais qu'on a appliqué au paiement de la dette les ressources provenant de ces dernières, et qu'on est en négociation pour la vente des cloches. Il regrette que l'union, à la faveur de laquelle on avait accordé le vote de confiance, n'ait pas continué d'exister.

M. Arguelles, après avoir déclaré que M. Mendizabal lui avait proposé d'entrer au ministère, mais que sa position personnelle l'a empêché d'accepter, s'attache à justifier la rédaction de l'Adresse. M. Isturiz, dit-il, a vivement attaqué la commission parce qu'elle n'a pas exprimé une indignation profonde à l'égard du meurtre de la mère de Cabrera. M. Isturiz n'eût point parlé ainsi s'il avait eu sous les yeux, ainsi que la commission, un document officiel qui établit la grande partie de sa culpabilité. On avait découvert une conspiration dont le but était de faire entrer les rebelles dans le château de Tortosa et la mère de Cabrera se trouvait parmi les conspirateurs. J'ajouterai que la mère de Cabrera n'a pas été l'objet de représailles, elle avait été condamnée à la peine de mort. D'ailleurs, en supposant qu'il y ait eu assassinat, des magistrats inoffensifs n'avaient-ils pas été antérieurement massacrés par les rebelles? Pourquoi oublierait-on cette circonstance?

"M. Florez Calderon; Je ne puis accorder mon appui aux ministres actuels, parceque l'ordre, la liberté et les intérêts matériels n'ont rien gagné depuis qu'ils sont au pouvoir; il n'existe aucune garantie d'ordre, car il faut venir à Madrid pour sentir l'action du gouvernement. Nous savons que le meurtre de la mère de Cabrera a eu un caractère légal jusqu'à un certain point, mais ce n'est point le ministre qui nous l'a dit; il a gardé le silence et s'est ainsi associé à la faute commise. S'il se fût expliqué, la Chambre des Lords et le gouvernement anglais n'auraient pas attaqué aussi vivement la nation.

"La liberté n'a fait aucun progrès, aucun droit n'est garanti. Quant à la guerre civile, elle est aussi terrible que jamais en Navarre; et si l'on a remporté quelques avantages partiels, c'est parce que l'on a suivi un plan opposé à celui de M. Mendizabal

"On a parlé de la popularité de M. Mendizabal pour le représenter comme le seul homme capable de sauver le pays. On a cité les Adresses de Madrid et de Cadix....

"M. le Président: J'invite l'orateur à juger les ministres sur leurs actes et non d'après de prétendues suppositions de popularité.

"M. Florez Calderon: Le droit de pétition doit être renfermé dans de justes bornes. L'armée, en voyant les adresses de Cadix et de Madrid, a pu croire qu'elle pouvait aussi faire une pétition, ce qui eût été fâcheux. Par toutes ces raisons je ne puis accorder mes suffrages au gouvernement.

"M. le ministre de la guerre: Je reconnais avec l'honorable préopinant que mes forces sont bien faibles pour diriger le vaisseau de l'Etat et je pense que mes collègues m'imiteront. Nous n'avons pas la vaine gloire de nous imaginer que nous sommes seuls capables de sauver la nation; mais nous sommes fiers d'avoir fait pour cela tout ce qui était en notre pouvoir. Si d'autres plus dignes prétendent tirer le pays de la position où il se trouve je serai le premier à les défendre avec mon épée et de mes moyens; je ne puis répondre en ce moment aux accusations portées contre le ministère; mais je déclare qu'il ne craint pas qu'une seule goutte de sang retombe sur sa tête. Le gouvernement a complètement ignoré les détails du meurtre de la mère de Cabrera et il a ordonné une enquête pour que le châtiment soit appliqué aux véritables coupables s'il y en a.

"M. Garcia Carasco lit la liste des membres de la commission chargée de l'examen du projet de loi électorale, savoir: MM Arguelles, A. Galiano, Ferrer, Berena, Laborda, Donoso, Alesson, Gil Orduna.

"La séance est levée."

Le 5 avril, au commencement de l'après-midi, on a distribué aux députés un supplément extraordinaire de la *Gazette de Madrid*, contenant le rapport suivant du maréchal-de-camp Palarca, sur un engagement avec Cabrera, dans le royaume de Valence:

"Excellence, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai battu complètement aujourd'hui les bandes réunies de Cabrera sur les montagnes escarpées qui sont sur la route royale qui conduit de Chiva à Requena. Les rebelles ont laissé sur le champ de bataille 250 à 300 hommes, et ils ont enlevé une foule de blessés. Nous avons perdu 4 hommes des bataillons de Lorca et de Ceuta, et nous avons eu quelques blessés. L'ennemi a laissé en notre pouvoir beaucoup d'armes, de chevaux et de bagages. Pendant deux heures et demie, nous l'avons poursuivi Les troupes se sont bien conduites. "Dieu vous garde!

"Valence, 2 avril 1836.

CANDIDATS.

(Communiqué.)

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection de représentans à la Législature de l'Etat de la Louisiane par un

GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

John R. Grymes,	B. Marigny.
C G D. Armas,	E. J. Forstall,
Louis Allard,	C. Daunoy.
E. A. Canon.	

M. l'Editeur,

Permettez-moi de vous recommander, comme candidat à la législature de l'état, notre concitoyen, aussi justement populaire qu'estimé, M. Solomon High fortement intéressé à la prospérité générale de la Nouvelle Orléans, M. High est particulièrement dévoué aux intérêts de la 1ère municipalité, dans les limites de laquelle il possède des propriétés considérables. Une grande habitude des affaires, dont il a donné des preuves évidentes en prenant une part très active à toutes les affaires de quelque importance qui ont été soumises au conseil depuis qu'il y siège; des vues libérales, des manières affables et conciliantes, telles sont les qualités qui distinguent M. High et qui font prévoir ce que l'on peut attendre de son zèle et de ses efforts, si ses concitoyens en l'envoyant à la législature lui ouvrent une carrière plus étendue où il puisse développer ses talens et les faire servir à leurs intérêts.

Un grand nombre de Votans du 1er. dist.
14 juin-1

Communiqué

Nous sommes autorisés à annoncer que M. Hughes Pedesclaux sera soutenu à la prochaine élection de représentans, par un grand nombre de Votans de la 3me. Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. John Culbertson, est candidat pour représenter la paroisse d'Orléans à la prochaine Législature, et qu'il soutiendra les principes et non les hommes.

(Communiqué.)

Nous avons le plaisir d'annoncer que W. A Gaines est candidat pour la place de représentant à la législature prochaine et qu'il sera soutenu par UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

A M. l'Editeur de l'Abeille,

Veuillez annoncer M. Alfred Ducros comme candidat à la prochaine élection des Représentans de la législature de cet état
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.
13 juin—3t

Nous sommes autorisés à annoncer que M. John Slidell, est candidat pour représenter la paroisse d'Orléans, à la prochaine Législature. 10 juin—1t

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, 13 Juin 1836.

COTON.

236 balles	Mississipi	.....	16¼
160 do	do	.....	16¼
15 do	Arkansas,	.....	16
31 do	Floride,	.....	15½
382			

Il n'y a eu aucune vente samedi.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Talma, Dillingham, Bordeaux,	J B Roy
Navire Montezuma, Barr, Londres,	L H Gale
Barque Brontes, Carver, Hambourg,	L H Gale,
Brick Anh & Leah, Booth, Philadelphie,	Haskins & Wilcocks.
Brick Catharine, Flitner, St Joseph,	G Bedford,

Arrivés.

Bateau de remorque Post Boy, venant des passes, avec les goëlettes Bella Ynes et De Kalb.
Bateau de remorque Lion, Hubble, des passes, avec les barques Strafford et Helen Mar, et la goëlette de guerre texienne Independence.
Barque Strafford, Vennard, de Providence,
Barque Helen Mar, Cash, de Boston,
Goël de guerre texienne Independence, Hawkins, de Velasco (Texas).
Goël Bella Ynes, Romero, de la Havane,
Goël De Kalb, Williams, de la Baie de Honduras,
Bateau à vap Banker Hill, Miller, Nashville,
Bateau à vap New York, Bergh, Nashville,

Marié—Samedi, 11 juin, par le révérend abbé Moni, Mr *Adélard Blondeau* à Mlle. *E. Léonide Jourdain*, tous deux de cette ville.

HOTEL DU PHARE.

Le soussigné ayant abandonné la direction de l'Hôtel Washington, a ouvert l'établissement connu sous le nom de Hôtel d'Elkins, situé sur le lac Pontchartrain, à l'embouchure du Bayou St. Jean, et se propose de le tenir sur un pied convenable aux besoins d'un public généreux, dont il se plait à reconnaître la libéralité à son égard.

La position de cet établissement commande une vue très étendue du lac et des environs. L'élévation et la construction de l'Hotel du Phare en font un des meilleurs endroits que puisse choisir un invalide pour s'y rétablir et prendre des forces, ainsi que pour l'homme d'affaires qui désire oublier pour quelques tems le tumulte de la ville. Le propriétaire n'a rien épargné pour satisfaire tous les désirs que pourraient former les personnes qui l'honoreront de leur présence.

Pour faciliter les communications, il a établi un Omnibus qui parcourera la distance entre l'hôtel et à la ville à des heures fixes et prendra des passagers à la Bourse de l'Arcade, des Négocians, rue Royale, et de Hewlett, ainsi qu'à l'Hôtel de Bishop.

Départ de la ville à 7 heures, A. M.—à 2 heures P. M.
" du lac à 10 heures A. M.—à 6½ heures P. M.
Prix de la course, simple, 50 cents; le passage du bac, gratis.

Le propriétaire s'est préparé pour les parties de plaisir et dîners particuliers. Un excellent cuisinier est engagé pour la saison et la table sera chaque jour couverte de ce que le marché fournit de meilleur. La buvette sera constamment fournie des liqueurs les plus fines, de vins, choisis avec le plus grand soin. Des glaces et sorbets seront préparés tous les soirs. Les bains ont maintenant prêts pour les visiteurs et les baigneurs. Il serait inutile de parler ici des avantages qui résultent pour la santé de l'habitude de se baigner fréquemment; on sait quelle importance sanitaire ce délassement acquiert sous un climat brûlant.

Le propriétaire espère qu'il saura rendre agréable le séjour de l'Hotel du Phare et mériter le patronage du public et des amis de la bonne chère.

14 juin-6,3ps SEWELL T. TAYLOR.

SEIDLITZ POWDERS—3 cases best quality, by (m,18) SCOTT & CO. 20 Customhouse st.

... par la voie de l'Abeille, ... des habitans de la Paroisse ... qui ... contribué ... parte n'ait pas été plus considérable. 14 juin—1

AMANDES, RAISINS, etc.—100 boites amandes sans coques; 10 barils do; 20 sacs avelines; 75 quarts vin sec; 250 barils indiens imitation de Sherry; 250 boites raisins muscats secs; 500 demi-boites do; 500 quarts de boites do do; 400 boites raisins de choix; 200 do muscat, à vendre par
14 juin-6 A. M. MIRANDA & co 85 rue St. Louis.

AVIS—Le soussigné devant s'absenter de cette ville, prie les personnes à qui il peut devoir de présenter leurs comptes le plutôt possible, ainsi que celles qui lui doivent de venir régler sans délai. Pendant son absence, il a chargé de ses affaires M G. Arnoult et M. J. Bénite.
14 juin—3 L. A. PIGNEGUY.

EN débarquement du navire Lyons, arrivant du Havre et à vendre:
1 caisse saucissons de Lyon,
2 do conserves assorties,
1 do truffes,
1 do champignons au beurre,
1 do beurre d'anchois.
A. SENECAL, rue Royale, no 174, maison du Dr. Labatut.
14 juin—3.3po

LE soussigné étant sur le point de quitter cette ville invite les personnes à qui il peut devoir de lui présenter leurs comptes pour être payées; et celles qui lui doivent, à venir régler et s'acquitter sans délai.
Il laisse pour son fondé de pouvoirs M. François Chéri.
14 juin—3 B. AZERETO.

COURTEPOINTES—6 balles courtepointes à bon marché, pour bateaux à vapeur et navires, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
14 juin 19 rue de Chartres.

TOILE ECRUE A DRAPS—30 balles Toile écrue, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
14 juin 36, Vieille Levée.

THE—Poudre à canon et impérial, en boites de 13, 6 et 2 livres, à vendre par PERKS & HALL,
14 juin No. 2 Levée de devant.

TRAITES sur Paris, à vendre par
14 juin CUCULLU, LAPEYRE & Co.

EAU DE VIE—10 demi pipes Eau de Vie de Seignette et de Dupuy, à vendre par ROBERT H. WHITE,
14 juin No. 25, rue des Magasins.

AVIS est donné par les présentes que la compagnie de l'éclairage au moyen du gaz et de la banque de la Nouvelle Orléans ne sera responsable pour aucune dette contractée pour compte des ouvrages et travaux du gaz sans un ordre écrit et signé par un des soussignés. DAVID J. ROGERS,
Surintendant des ouvrages du gaz.
14 juin E W WELLS, secrétaire.

AVIS—Le soussigné, surintendant des ouvrages du gaz de la Nouvelle Orléans, prévient tous ceux que cela peut concerner de ne pas employer les esclaves appartenant à la compagnie du gaz et de ne pas leur vendre de liqueurs spiritueuses ou autres boissons sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. [14 juin] DAVID J. ROGERS.

BLANC DE BALEINE—100 caisses Blanc de Baleine, à vendre par PERKS & HALL,
14 juin 2, Levée de devant.

RAISINS SECS—250 boites et demi boites Raisins secs de 1ère. qualité, reçus et à vendre par PERKS & HALL,
14 juin No. 2, Levée de devant.

LE soussigné devant s'absenter pour quelque tems déclare ne rien devoir à la Nouvelle Orléans. Les personnes qui lui doivent voudront bien payer le montant de leurs comptes à M. J. Bte Michon, son fondé de pouvoir, à qui il a cédé son fonds et qui continue le même genre d'affaires.
14 juin A. LACOUTURE.

COUR DES PREUVES.—Attendu que James Gottschalk a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Isaac Warbeck, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
14 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

COUR de Paroisse.—Alexander Denistown, contre Ann Eliza Hill & autres.—En vertu d'un ordre de vente par l'honorable cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en cette ville, le samedi 16 juillet, à une heure de relevée.

Un certain lot de Terre, situé en cette ville rue de Chartres entre les rues de la Douane et Bienville, mesurant (mesure française) cinquante trois pieds trois pouces de face à la dite rue de Chartres, sur une profondeur de cent trente quatre pieds, huit pouces et six lignes sur le côté de la rue de la Douane cent trente quatre pieds, huit pouces et ——lignes de profondeur et sur le côté de la rue Bienville, le dit lot rétrécissant de trois pieds sur sa profondeur de cent dix huit pieds, huit pouces borné sur la ligne supérieure, par la propriété appartenant à M. Henry Grant et sur la ligne inférieure par la propriété actuellement ou ci devant appartenant à Samuel Wright & Oakey, ensemble avec deux maisons en briques et les améliorations sur le dit lot de terre.—Condition comptant:
14 juin F. BUISSON—shérif.

A VENDRE OU A LOUER—Une belle maison à étages, avec écurie, remise et jardin; le tout dans le meilleur état, rue de l'Esplanade, entre les rues d'Amour et St. Claude.—S'adresser au soussigné demeurant à toucher la susdite propriété. [14 juin-6] R SALAUN, courtier.

$50 de Récompense seront payés à quiconque logera dans une des geoles de cet état, ou ramènera au soussigné le nègre JIM, autrement JIM MILLER, parti marron dans le mois de mai, âgé de 28 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, teint assez clair, charpentier de son état, parlant anglais et français et se faisant passer pour libre. Il a une cicatrice sur le front à la naissance des cheveux et une autre au dessus du poignet du bras gauche.
On le croit à Cincinnati. Lorsqu'il est à la Nlle-Orléans il se tient d'ordinaire aux encoignures des rues du Camp et Girod, du Camp et Poydras, de Poydras et de la Levée. W. E. KENNEDY,
14 juin—3 181, rue de la Douane.

$30 de Récompense—Partis marrons le 26 mai dernier, les esclaves ci-après décrits, employés sous les ordres du capitaine W. Mayo, surintendant des travaux publics au Bayou Pigeon, savoir:
CLAIBORNE STARK, âgé de 24 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, noir.
HENRY WALKER, âgé de 26 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, noir.
HENRY HODGE, âgé de 33 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, assez clair.
La récompense promise sera payée pour leur arrestation ou dix piastres pour chacun d'eux séparément.
E. ROUSSEAU,
Secrétaire de la Direction des Travaux Publics.
14 juin—3 27, rue Toulouse.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

Conseil de la Première Municipalité—Séance du 3 juin 1836.

Résolu qu'il ne sera permis à aucune personne de faire des constructions sur un terrains dans les limites du carré de la ville, à moins que ledit terrain n'ait été remblayé au moins à la hauteur de la banquette, sous peine d'une amende de cent piastres pour la première contravention: et si le propriétaire continue ses constructions sans avoir remblayé, après l'avis qui lui en aura été donné par un officier de police, il sera sujet à payer une amende de cent piastres de plus par chaque semaine qu'il continuera ses constructions avant d'avoir fait remblayer le terrain comme il est dit ci-dessus.

Il est de plus résolu qu'il sera du devoir de tout propriétaire dans le carré de la ville de faire remblayer son terrain à une hauteur suffisante pour rejeter les eaux dans la rue, et que ces remblais devront se faire à partir du premier septembre prochain; et s'ils n'étaient point exécutés au premier mars 1837, alors et dans ce cas, le ou les propriétaires seront sujets à payer une amende de cent piastres par chaque semaine qu'ils négligeront ou refuseront de remblayer lesdits terrains à partir du 1er. mars 1837.

(Signé,) PAUL BERTUS, recorder,
Approuvé le 6 juin 1836.
Signé, D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
THEARD, Jr, Secret.

MAIRIE de la Nouvelle-Orléans, le 13 juin 1836—Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $8 par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 13 du courant 42 onces de pain pour un escalin.
Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent de en sus.
13 juin D. PRIEUR—maire.

SUCCESSION de Mary Taylor-Avis—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de feue Mary Taylor, sont requises de les présenter en forme authentique à S Bliesman, curateur de ladite succession, ou au soussigné; et toutes celles qui doivent à la succession devront régler leurs comptes avec les mêmes, dans dix jours de cette date.
13 juin—8 JOHN L. THIELEN, av. du curateur.

AVIS AUX CONSTRUCTEURS—On recevra à la Banque de Carrollton des propositions pour la construction de huit maisons de campagne, en bois, à Carrollton Les entrepreneurs devront soumettre leurs plans et devis. Par ordre.
13 juin L F. GENERES, secrétaire.

Banque du Kentucky.

LES actionnaires de cette banque sont notifiés par les présentes que le huitième paiement de dix piastres par action est exigible et devra être payé, mardi, 5 juillet prochain dans les bureaux de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.
ED. DUPLESSIS,
13 juin-19 caissier de la Banque du Commerce, N O

Compagnie d'Assurances de l'Aigle.
N'lle. Orléans, 13 juin 1836

UNE assemblée annuelle des actionnaires de ladite compagnie sera tenue, au bureau, samedi 18 du courant, à 10 heures du matin, conformément à la charte de ladite compagnie.
13 juin-6 J. WHITEHEAD, secrétaire.

A LOUER.—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin—3t

VIN ROUGE & MUSCAT—En débarquement du navire Philadelphia, venant de Marseille:
500 barriques vin marque Fraiser,
600 caisses muscat do
ayant droit au drawback et à vendre par CARRIERE, DARAN & co,
13 juin rue St Louis, no 11.

A VENDRE—Une bonne blanchisseuse et une bonne coiffeuse, ces deux sujets sont particulièrement recommandés et seront donnés à l'essai. Pour plus amples renseignemens, s'adresser au No. 149 rue Royale. 7 juin—3

... ST. LOUIS.—Le ... PRAIRIE, capt. Seller, ... son fret et ... jeudi, 16 juin, à 10 heures du matin. S'adresser à
14 juin FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

A FRETER—La barque anglaise A. I. ...TON, capt. Greaves, du port de 505 tonneaux, et maintenant prête à recevoir du fret. S'adresser à
14 juin T. BARRETT & Co.

A FRETER—Le navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Rolan, du port de 379 tonneaux, et prêt à recevoir son chargement. S'adresser à
14 juin T. BARRETT & Co.

Navire Demandé—Un navire qui ne cale pas plus de 5 pieds et demi d'eau, avec son chargement à bord, pour faire un voyage au Texas S'adresser à Wm. BRYAN,
14 juin 26, Vieill. Levée.

A FRETER—Pour un port de l'île de Cuba, la polacre espagnole VIZCAYNA, du port de 134 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre. Pour les conditions, s'adresser à
11 juin A. M. MIRANDA & co 85, rue St. Louis

POUR LIVERPOOL—(Passage seulement) devant partir positivement le 14 courant—Le beau navire, fin voilier, SUPERB, capitaine Fish, partira positivement le jour susdit, et peut recevoir encore cinq passagers dans la chambre. S'adresser à bord, face à la presse à coton d'en haut, ou à BYRNE, HERMANN & Co,
9 juin—5 rue du Canal.

SUCCESSION de Slocomb.—Vente par le régistre des testamens.—Samedi, sixième jour de juillet, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire no. 1600, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Samuel Slocomb ainsi que pour le compte de James Erwin, afin d'effectuer un partage, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot ou portion de terre, connu comme "terrain du moulin à scie" situé au dessus de cette ville, et ayant, mesure américaine, 191 pieds 10 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, et s'étendant en profondeur sur la continuation de la rue Louise, a 358 pieds 1 pouce jusqu'à une ligne qui le sépare de la corporation de la ville et de la propriété de Samuel Hart, et delà ayant sur ladite ligne de division 165 pieds jusqu'au fleuve Mississipi, borné de l'autre côté par la continuation de la rue Gaiennié, et la ligne de séparation des faubourgs Ste. Marie et Delord, et mesurant 318 pieds 5 pouces à la rue Gaiennié, jusqu'à ce qu'il coupe ladite ligne de division des faubourgs Ste. Marie et Delord, et delà s'étendant sur ladite ligne à 200 pieds jusqu'au fleuve Mississipi, ensemble le privilège de la batture, et tout l'accroissement et alluvion ainsi que tous les droits, privilèges et avantages attachés au dit lot de terre, cette propriété étant la même que M. Morgan, Coffee et Henderson ont acquise conjointement avec ledit feu Samuel B. Slocomb, de la succession de William C. Withers, chacun pour un quart indivis, par acte en date du 12 avril 1830, au rapport de G. R. Stringer, ci devant notaire public de cette ville.

Conditions de la vente: 1. 2 et 3 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, not. pub. aux frais de l'acquéreur 13 juin—29

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Emerson.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire datif de feu Nathaniel Emerson ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour,
13 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Girod.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les curateurs de la succession de feu Marius Girod ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et lesdits curateurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
13 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Lacoste.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les curateurs de la succession de feu Etienne Lacoste ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément audit compte et lesdits curateurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
13 juin W F C DUPLESSIS, rég. des test.

EN débarquement et à vendre par les soussignés: 60 paniers bouteilles à Madère.
E. TASTET & A. DELAMARE,
11 juin—3 No. 90, rue St. Louis

SIROP ANTI-GOUTTEUX
DE M. BOUBÉE.

REÇU directement par le Marengo, le sirop anti-goutteux de M. Boubée, remède dont les cures merveilleuses dans les cas de rhumatismes et de gouttes invétérées lui ont acquis une si grande célébrité dans toute l'Europe, et à vendre par P CUSACHS,
11 juin—6 Pharmacie, rue St. Pierre, no 5

JARABE ANTI-GOTOSO
DE MR. BOUBEE.

EL infrascrito acaba de recibir y ofrece de venta el Jarabe antigotoso de M. Boubée, cuyas virtudes contra la gota y reumatismo crónicos, han hecho curas maravillosas, que han llamado la atencion de muchos facultativos de Europa; quienes lo van poniendo en boga segun lo que han visto. P CUSACHS,
11 junio en su botica calle Sn. Pedro no 5.

AVIS—Perdu, jeudi, 9 du courant, un billet de $700 daté du 8 juin, à 90 jours de date, souscrit par Augustin Lara en faveur des soussignés. Le public est notifié de ne pas négocier ledit billet.
11 juin—3 A. DELASSUS & MONTREUIL.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que la société qui a existé entre lui et M. C. Fau, sous la raison de Fau & co est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour, et que M. Fau chargé de la liquidation continuera le même genre d'affaires.
11 juin DUSSAUT, fils aîné.

LE soussigné ayant pris la suite des affaires de la maison Fau & co. a l'honneur d'annoncer au public qu'il prend pour associé M. Martin Heine et qu'il continuera le même genre d'affaires sous la raison précédemment connue de Fau & co.
Ce magasin sera constamment approvisionné de sirops de toutes qualités, liqueurs et candis de toute espèce, en gros et en détail à des prix très modérés.
11 juin—3 C. FAU.

SUCCESSION d'Euphrasie Soubie f. d. c. l.—Les personnes à qui il pourrait être dû par la succession de feue Euprasie Soubie f. d. c. l. Sont priées de faire connaître dans le délai de dix jours le montant de leurs réclamations, au bureau du shérif à M. F. Buisson. 31 mai—3.10j.

LE soussigné partant pour l'Europe prévient le public que M. J. B. Vignié est chargé de sa procuration générale. 11 juin—3 F. SAULET.

BOIS DE CONSTRUCTION—30,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par
17 mai WILLIAM BOMAN, 168 Bassin

UNE personne d'un certain âge, bien entendu à la culture du coton, à diriger de nombreux ateliers de nègres, et ayant une longue expérience dans cette partie, désirerait se placer comme gérant d'une habitation S'adresser par lettre au bureau de l'Abeille.
9 juin—6

STEPHEN H. BARDASCH, de Pologne, Docteur en médecine et chirurgie, venant s'établir à la Nouvelle Orléans, offre ses services au public. Son cabinet de consultations sera ouvert depuis midi jusqu'à trois heures, à son domicile, rue Royale, No. 102. 9 juin—5

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett, E Sainett, S. W. Oakey, James Carrell, John Kilshaw, jr — Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—30

AVIS—Les actionnaires du steamer Merchant qui n'ont pas encore touché leur dividende, sont invités à passer chez le soussigné pour être payés.
7 juin JOHN KILSHAW, jr.

SUCRE de la Havane—350 caisses sucre de la Havane, au débarquement du John Edwards et du Phoenix, à vendre par
7 juin R. GRONING & Co.

DEMANDE D'ACTIONS—On trouvera le placement d'un certain nombre d'actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, du Commerce, de l'Etat de la Louisiane, de l'Union, et des Chambres d'Assurance des Négocians, de l'Océan, aussi de la compagnie du chemin à coulisse du lac Pontchartrain, en s'adressant au No. 119 rue Royale 7 juin—6

ACTIONS A VENDRE—De la Banque de Cité, des Améliorations, de la Chambre d'Assurance de l'Atlantique à des prix très modérés. S'adresser au No. 119 rue Royale. 7 juin—6

DEMANDE—Deux cuisiniers ou cuisinières, bons sujets et bien recommandés seront immédiatement placés à des prix très avantageux. Pour plus amples informations, s'adresser au No. 119, rue Royale. 7 juin—6

Compagnie du Railroad et de la Banque.

AVIS—Un paiement de dix piastres par action sera dû et payable dans les bureaux de la Banque, vendredi 1er. juillet prochain.
Par ordre de la direction.
6 juin—23 R. BRENAN, caissier.

AVIS—Les sociétés existant jusqu'ici sous les raisons de Heno & Waterman et de Heno, Waterman & Co sont dissoutes par consentement mutuel à partir de ce jour.
Nouvelle-Orléans, 6 juin 1836.
G. HENO.
W. S. WATERMAN.
6 juin—6 J. F. GOMEZ.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8825—John Carnes (en prison) contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Après lecture et enrégistrement de la pétition et du tableau dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit débiteur insolvable aient à donner leurs raisons en pleine cour, vendredi 24 juin, pourquoi la pétition dudit pétitionnaire ne serait pas accordée; et en attendant que toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Par ordre de la cour—Bureau du greffe, 31 mai 1836.
1 juin—6ps F. A. GUYOL, député greffier.

Ventes à l'Encan.

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le jeudi, 16 du courant, à la Bourse de Hewlett:
La négresse Esthère, âgée de 45 ans, de nation poulard; il y a plus de trente ans qu'elle est dans le pays, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière, marchande de gateaux, bonne domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'elle s'est absentée une fois il y a dix ans.
Conditions: un an de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant L T Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 juin

PAR M. BARNETT, Sr.

Il sera vendu jeudi, 16 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, la belle goëlette MESSENGER, de 60 tonneaux. S'adresser pour la visiter à bord; au Bassin du Canal et de la Banque, ou à M. A. Choppard, rue de Chartres, entre Bienville et Conti. Conditions: 4 et 8 mois, en billets endossés à satisfaction 13 juin—1

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu mercredi, 15 du courant, à 5 heures de l'après midi, sur la Levée, vis à vis le marché aux légumes, les articles suivants se débarquant du navire Philadelphia, venant de Marseille:
100 barriques vin imitation Malaga doux,
400 do do Madère,
88 barriques vin imitation Porto,
200 caisses muscat,
25 do olives; 25 do capres; 25 do anchois.
Conditions à la vente. 13 juin

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 18 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan:
7 demi pipes vin de Ténériffe 13 juin

PAR T MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 15 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett:
60 actions de la compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane. Conditions, comptant. 13 juin

PAR T MOSSY & GARIDEL

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District pour le premier district judiciaire, en date du 4 juin 1836, il sera vendu le lundi 20 du courant, à 4 heures, sur l'habitation ci-devant Pandelly, à environ 2 milles au-dessous de la ville et du même bord, une quantité de sable du fleuve, abandonné par ledit Pandelly à ses créanciers. Conditions, comptant. 11 juin

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 14 du courant, à la Bourse de Hewlett:
Deux lots de terre situés au faubourg Tremé désignés par les nos. 2 et 1.
Le no 2 ayant 26 pieds 11 pouces de face à la rue St. Philippe sur 83 pieds et 3 pouces de profondeur et face à la rue des Marais.
Le lot no 1 ayant 22 pieds 1 pouce face à la rue St. Philippe sur 83 pieds de profondeur, le tout mesure française, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent et qui consistent en deux maisons neuves, basses et en briques de quatre appartemens chacune, galerie et cabinet, élégamment finies, une maison double à étage, en briques, cour pavée, avec banquettes en pierres plates.
Conditions: un tiers le 12 août prochain, un tiers le 12 février 1837, un tiers le 12 août 1837, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 10 juin

PAR P. L. B. DUPLESSIS.

IL sera vendu mardi, 14 juin, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un Terrain de prix, convenable pour bâtir, situé dans la rue Bienville, entre les rues Bourgogne et Remparts, mesurant 32 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville, sur 127 pieds de profondeur, conformément à un plan dessiné par J. L. Pilié, député voyer général, qui sera exposé à la Bourse. La dite propriété est grevée d'un loyer en faveur de la corporation de la ville de la Nouvelle Orléans de quarante neuf piastres vingt cents par an, étant l'intérêt à 6 pour cent sur huit cent vingt piastres ($820) dont l'acquéreur doit se rendre responsable.
Conditions: Un et deux ans de crédit, à compter du 14 mai 1836, pour billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement
9 juin—5

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS,
CONSEIL DE LA PREMIERE MUNICIPALITE,
Séance du 27 Mai 1836.

Résolu que le Maire est et demeure autorisé, conjointement avec le comité de Finances, à recevoir des institutions de banque de cette ville, et de toutes autres personnes, des propositions pour la négociation d'un emprunt jusqu'à concurrence d'un million de piastres; et que ledit comité soit chargé de rapporter dans le plus bref délai sur les propositions les plus avantageuses qui auront été faites.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 30 mai 1836.
Signé, D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr., Secret.

CAFE, Cigarres, &c.—1200 sacs café fin vert de St. Domingo; 650 de Havane; 30 balles vuelta abajo, tabac; 120,000 cigarres supérieurs, à vendre par M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
31 mai 27 rue Toulouse.

TRAITES sur Paris, à vendre au consulat de France. 16 juin

BEURRE DE MAI—26 frequins beurre de mai, débarqués du steamer Pawnee, à vendre par
10 juin HENRY, LATAPIE & Co.

RAISINS SECS—290 boites et demi boites raisins secs, à vendre par
10 juin PERKS & HALL, 2 Front Levée.

FRAMBOISES—30 barils; 10 demi do framboises à vendre par
10 juin PERKS & HALL, 2 Front Levée.

PORC—56 barils porc à vendre par
10 juin R. GRONING & Co

PORC Mess et Graisse—116 barils porc mess; 550 tierçons graisse, en magasin, à vendre par
10 juin JOSEPH LANDIS 14 rue Poydras.

HABILLEMENS, bottes, souliers, etc—Reçus par les derniers arrivages, à vendre par
10 juin FROST & Co 8 rue de la Douane.

MAISON A LOUER—Les deux étages supérieurs de la maison à 3 étages en briques située au coin des rues Bourbon et Douane, jusqu'au 1er novembre, avec le privilège de garder la dite maison après cette époque. On pourra prendre possession vers le 1er juillet prochain S'adresser à M. Maurin, à la pharmacie de M. Dufilho, rue de Chartres ou à (10 juin—3) DANIEL GOODMAN.

Compagnie du Chemin à coulisses de Baton Rouge et Clinton.

ATTENDU que les soussignés ont été nommés par la direction de la Compagnie du Railroad de Baton Rouge et Clinton, commissaires pour recevoir les souscriptions au capital de la dite compagnie,
Il est notifié par les présentes que mardi, 14 juin, les livres de souscription au capital du Railroad de Baton Rouge et Clinton seront ouverts dans les bureaux de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans et resteront ouverts jusqu'à mercredi, 6 juillet prochain.
Par la section 4 de l'acte d'incorporation de ladite compagnie, il est stipulé que 5 piastres par chaque action seront payés au moment de souscrire; et par une résolution de la direction de ladite compagnie, les soussignés, commissaires, sont autorisés à recevoir en paiement des billets à 6 mois, endossés à satisfaction, et payables en banque, pour toutes sommes audessus de de $100, qui devront être payées au moment de souscrire.
SAMUEL J. PETERS,
GLENDY BURKE,
CUTHBERT BULLITT,
3 juin—12 ST. CLAIR THOMASSON

POIS—34 barils Pois, à vendre par ORAIN & MIGNON,
16 mai 7, Nlle. Levée

TRAVAILLEURS—On demande bon nombre de Travailleurs actifs, auxquels on donnera constamment de l'emploi et de haut gages, pour la Compagnie du Railroad de l'Alabama, la Floride et la Georgie. Pour les conditions, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, à Pansacola 3 juin—18

SANGSUES—En débarquement du navire Marengo, 5000 Sangsues très grosses et moyennes, à vendre par A. A. PEYCHAUD,
16 mai rue Royale, no. 123.

AVIS—Le soussigné ayant terminé ses ventes du prie les personnes ayant des marchandises dans son arrière magasin, de vouloir bien les faire enlever, M Duffy, chargé de ces affaires étant sur le point de partir pour New York. Les personnes qui ont effectué des ventes sont priées de venir régler dans les dix jours; les personnes qui doivent sont priées de venir solder leurs comptes. JOHN M. BACH,
4 juin-10 36 Arcade de Banks.

100 CAISSES chapeaux de castor, à vendre par [7 juin] R. GRONING & Co.

CHAPEAUX gris de Russie.—En débarquement de la barque Joséphine, de Philadelphie, 10 caisses chapeaux gris, de la forme la plus à la mode, à vendre par 4 juin J EVANS & Co. 10 Chartres.

CHAPEAUX de Soie.—60 caisses chapeaux superfins, à la gomme élastique, très légers, imperméables, à vendre par
4 juin J. EVANS & Co. 10 rue de Chartres.

AVOINE et Mais—68 barils d'avoine et 60 barils de maïs, reçus par le steamer Madison en magasin et à vendre par
3 juin R GRONING & Co.

HARICOTS—50 barils Haricots, Rouge, reçus et à vendre par ROBt. H. WHITE,
3 juin 25, rue des Magasins.

VIN DE BORDEAUX—300 barriques vin de Marseilles, 200 quarts Madère de Marseille; 300 do Malaga sec; 20 balles amandes à coque dure, 10 do do à la main; 8 do. do. douces; 50 caisses liqueurs surfines assorties; 10 do absynthe; 40 malles parfumerie française, à vendre par
1 juin THOMAS BARRETT & Co.

CIDRE—100 barils cidre du nord, en débarquement du navire John Sergeant, à vendre par
1 juin R M WHITE, 25 rue des Magasins.

A VENDRE—Une résidence de campagne à la Passe Christian, d'un demi arpent de face sur 40 de profondeur, avec une maison neuve, cuisine, chambres à domestiques, four, puits, &c. Le titre de la propriété est incontestable, ce lot étant dans la concession de Charlot. S'adresser à
27 mai ED. GOTTSCHALK, courtier

300 Caisses Sucre brun de la Havane; 300 sacs Café de la Havane; 17 caisses Vanille, 6 balles Jalap; 30 paquets Salsepareille, à vendre par M. DE LIZARDI & Co,
27 mai rue Royale, no. 153.

Vingt cinq Piastres de Récompense.

Parti marron depuis vendredi matin, 10 juin, le nommé RO âgé d'environ 19 à 20 ans, d'environ 5 pieds 5 ou six pouces, parlant français et anglais, ouvrier ébéniste et d'une physionomie riante, il a perdu la première phalange du doigt indicateur de la main gauche et a une cicatrice à la tempe gauche. La susdite récompense sera payée par le soussigné à quiconque le ramènera à son domicile, ou le logera dans une des geoles de l'Etat. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. JEAN ROUSSEAU, rue de Chartres,
13 juin—6 entre Toulouse et St. Louis.